



**SYNDICAT MIXTE
GRAND SITE CAP D'ERQUY – CAP FREHEL**

Conseil départemental des Côtes d'Armor
Dinan agglomération
Lamballe Terre et Mer agglomération

16, Rue Notre Dame - 22240 PLEVENON
Tel : 02.96.41.50.83
Fax : 02.96.41.42.25

COMITE SYNDICAL

3 octobre 2019 – 17h30 - Plévenon

Les participants

Nom	Fonction		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
Y. MORIN	Titulaire	Conseil départemental	X		
M.-M. MICHEL	Titulaire	Conseil départemental	X		
M. DESBOIS	Titulaire	Conseil départemental		X	
R.RAULT	Titulaire	Conseil départemental		X	
E. CARO	Suppléant	Conseil départemental			X
M. CHALVET	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Erquy)			X
Ch. GUERVILLY	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Erquy)	X		
G. CHAUVEAU	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Plurien)	X		
J.-P. OMNES	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Plurien)	X		
J.-L. BARBO	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Coëtmieux)	X		
M.-P. POILVE	Suppléante	Lamballe Terre et Mer (Trédias)	X		
J.-Y. LEBAS	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Pléneuf Val André)		X	
J. ALLORY	Titulaire	Dinan Agglomération (St Cast Le Guildo)		X	
Cl. BELLIARD	Titulaire	Dinan Agglomération (Plévenon)	X		
M. MOISAN	Titulaire	Dinan Agglomération (Fréhel)		X	
P. BARRAUX	Titulaire	Dinan Agglomération (Plancoët)		X	
D. RAMARD	Titulaire	Dinan Agglomération (St Juvat)			X
J. BURNOUF	Suppléante	Dinan Agglomération (Plévenon)	X		
J. MEHOUAS	Suppléante	Dinan Agglomération (Fréhel)	X		
<i>Partenaires invités</i>					
V. LE BARS	<i>Chef de service PN</i>	<i>Conseil départemental 22</i>			X
S. RIALLIN	<i>Chargé de mission 22</i>	<i>CELRL</i>			X
C. LELIEVRE	Directrice	Syndicat mixte		X	
D. DI PASQUALE BLANC	Resp. Adm et comptable	Syndicat mixte	X		
J. VERRE	Chargée de mission OGS	Syndicat mixte	X		

Madame Maryvonne CHALVET est absente, Madame Marie-Pierrette POILVE, suppléante, prend part au vote.
Madame Michèle MOISAN est excusée, Madame Josiane MEHOUAS, suppléante, prend part au vote.
Monsieur Patrick BARRAUX est excusé, Madame Joëlle BURNOUF, suppléante, prend part au vote.

L'ordre du jour

Le Président et le Bureau, qui s'est réuni fin septembre, proposent d'échanger sur les points suivants :

Administration générale :

- 1) Décision Modificative Budgétaire
- 2) Charte interne
 - 2.1 Modifications des horaires de travail
 - 2.2 Télétravail
 - 2.3 Indemnités kilométriques et de repas
- 3) Ressources humaines
 - 3.1) Contrat de travail Jeanne GOLDIN
 - 3.2) Avancement de grade par ancienneté Philippe QUERE
 - 3.3) Mise à disposition Céline LELIEVRE
 - 3.4) Recrutement d'un chargé de communication et assistant administratif
 - 3.5) Renouvellement agrément service civique
 - 3.6) Organigramme et Fiches de poste
- 4) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 5) Incinération tickets régie de recettes
- 6) Contrat-Groupe d'assurance statutaire
- 7) Point d'informations

Natura 2000 :

- 8) Subvention Natura 2000 – année 2019
- 9) Subvention Natura 2000 – Révision du DOCOB (délibération ajouté en séance)
- 10) Point d'informations

Education environnement :

- 11) Tarification de la carte patrimoniale poster en pvc souple
- 12) Tarif animations collègues
- 13) Point d'informations

Démarche Grand Site de France :

- 14) Etude scénographique phase 2
- 15) Points d'informations

Annexes :

Convention de mise à disposition Céline LELIEVRE

Fiches de postes / Organigramme

Programme 2019 Natura 2000

Documents qui seront distribués en séance :

Réponses Ligne trésorerie

Administration générale

1) Décision Modificative Budgétaire

Le Président et le Bureau proposent la DM suivante, pour régulariser les montants Natura 2000 :

Fonctionnement - Dépenses			
673	Annulation titre antérieur	Subvention Natura 2000 <i>DOCOB 2016 - 2 225.90 €</i> <i>DOCOB 2017 - 2 176.75 €</i>	4 400.00 €
64111	Personnel titulaire		- 4 400.00 €

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

2) Charte interne

Le Président et le Bureau proposent les modifications suivantes de la Charte interne, actée par le Comité syndical en 2013 :

2.1 Modifications des horaires de travail

Rappels des contenus actuels de la Charte, pour les titulaires :

Découpage horaire de la journée type	Qualification de la plage horaire
7h-9h	Plage horaire variable
9h-12h	Plage horaire fixe
12h-14h	Plage horaire variable (45mn minimum pour le déjeuner)
14h-15h30	Plage horaire fixe
15h30-22h	Plage horaire variable

Le Président et le Bureau proposent les contenus suivants, du fait des changements d'horaires 2019 pour les animations créée :

Tableau idem + « NB : Pour l'équipe d'animation, en cas de démarrage à 5h45 de la journée de travail, avec les visites de la criée uniquement, les agents pourront finir à 12h15, sans avoir besoin de poser une récupération pour l'après-midi. Ils récupéreront ainsi les heures supplémentaires du matin, sans les compter dans leurs fiches récapitulatives mensuelles. »

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

2.2 Télétravail

Le Président rappelle qu'aux entretiens d'évaluation, plusieurs agents ont demandé à ce que la possibilité d'une journée télétravaillée par semaine soit étudiée par le Comité syndical.

Le Président indique la réglementation en vigueur (Décret 2016) et informe qu'en cas de refus, la Collectivité devra justifier son positionnement (recours possibles...).

Article pouvant être intégrer le cas échéant dans la charte :

« Article 10 (à ajouter dans la partie 1) : Télétravail.

Les agents titulaires ou contractuels peuvent réaliser une journée de télétravail par semaine, après demande auprès de sa hiérarchie, à leur domicile. Cette journée sera acceptée au cas par cas, si la mission des agents le permet (rédactionnelles ou administratives...). Pour ce faire, l'agent pourra utiliser le matériel portatif du syndicat, selon le calendrier d'utilisation établi, ou utiliser son matériel personnel. Il devra être joignable, soit avec un téléphone du syndicat, soit avec son téléphone personnel, durant les plages horaires fixes détaillées ci-dessus. Cette journée sera fléchée sur un jour en particulier, et sera fixe chaque semaine. En cas de nécessité au bureau, elle pourra être annulée en fonction des besoins de service sur décision hiérarchique. Les droits du télétravailleur

restent identiques à ceux du travailleur sédentaire ; il doit informer son employeur en cas d'arrêt de travail, comme habituellement au bureau, et fournir un justificatif médical. L'efficacité du télétravail sera évaluée chaque année, lors des entretiens d'évaluation ; le Directeur s'attachera à vérifier la qualité du travail réalisé en télétravail au quotidien. »

Le Président et le Bureau propose d'acter le principe de télétravail pour les agents du Syndicat mixte.

Le Président et le Bureau propose également qu'un projet de délibération soit rédigé pour le présenter au Comité Technique du Centre de Gestion avant d'être entériné lors d'un prochain Comité syndical.

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Un projet de délibération sera proposé lors du prochain Comité syndical avant envoi au Comité Technique du Centre de Gestion.

2.3 Indemnités kilométriques et de repas

Le Président indique que la législation a changé quant aux remboursements des frais kilométriques et des indemnités de missions au 1^{er} mars 2019. De ce fait, une mise à jour de la charte interne est nécessaire.

Le Président et le Bureau proposent de délibérer pour mettre à jour les tableaux relatifs aux remboursements des frais kilométriques et des indemnités missions :

Tableau indemnités kilométriques actuel :

Catégorie de véhicule	Jusqu'à 2000 Km	De 2001 à 10 000 Kms	Après 10 000 Km
5 CV et moins	0.25	0.31	0.18
6 et 7 CV	0.32	0.39	0.23
8 CV et plus	0.35	0.43	0.25
Motocyclette	0.12		
Vélocycleur	0.09		

Tableau indemnités kilométriques en vigueur après la revalorisation ministérielle du 1^{er} mars 2019 :

Catégorie de véhicule	Jusqu'à 2000 Km	De 2001 à 10 000 Kms	Après 10 000 Km
5 CV et moins	0.29	0.36	0.21
6 et 7 CV	0.37	0.46	0.27
8 CV et plus	0.41	0.50	0.29
Motocyclette (> à 125 cm ³)	0.14		
Vélocycleur (50 à 125 cm ³)	0.11		

Tableau frais de missions actuel :

Indemnités	Mission	
	Paris	Province
Forfait Repas	15.25	15.25
Indemnité Nuitée maximum	60	45
Indemnité journalière maximum	90.50	

Tableau frais de missions en vigueur après la revalorisation ministérielle du 1^{er} mars 2019 :

Indemnités	En Métropole		
	Taux de base	Grandes villes (population légale > à 200 000 hab) Et Communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Indemnité hébergement	70.00	90.00	110.00
Indemnité déjeuner	15.25	15.25	15.25
Indemnité dîner	15.25	15.25	15.25

Délibération du Comité syndical :
Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

3) Ressources humaines

3.1) Contrat de travail Jeanne GOLDIN

Le Président indique que le contrat à durée déterminée de Jeanne GOLDIN (en remplacement de Jérôme ROUXEL) arrive à son terme le 31 octobre 2019. Le Président rappelle qu'en octobre 2018, la structure lui avait proposé une titularisation, à laquelle Jeanne avait préféré un CDD dans un 1^{er} temps, pour s'adapter à la structure. Aujourd'hui, étant donné le caractère durable de son poste, la réglementation en vigueur, et les motivations/demandes actuelles de Jeanne, il peut lui être proposé une titularisation, en tant qu'adjoint territorial d'animation, catégorie C, sans conséquence financière pour le Syndicat mixte. Le Président et le Bureau proposent donc de créer un poste d'adjoint territorial d'animation et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Délibération du Comité syndical :
Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

3.2) Avancement de grade par ancienneté Philippe QUERE

Le Président indique que Philippe QUERE peut être promu au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe du fait de son ancienneté dans son grade. Le Président et le Bureau proposent l'ouverture d'un poste d'« adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe » au 1^{er} décembre 2019.

De fait, le Président et le Bureau proposent la mise à jour du tableau des effectifs selon le schéma suivant :

EFF	GRADE	EMPLOI		DHS
1	Ingénieur principal	Directeur et Chef de projet OGS	Agents mis à disposition par le Conseil départemental des Côtes d'Armor	17.5h
1	Attaché	Chargé de mission OGS		35h
1	Animateur principal 2 ^e classe	Chargé de communication Et Assistant administratif		31.5h
1	Animateur principal 2 ^e classe	Animateur pédagogique	Titulaire	35h
1	Adjoint territorial d'animation	Animateur pédagogique	Titulaire	35h
1	-	Animateur pédagogique	Contractuel	35h
0	Adjoint territorial d'animation	<i>Vacant</i>		35h
1	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Assistante de direction et Responsable administratif et comptable	Titulaire	35h
0	Adjoint technique principal 2 ^e classe	<i>Vacant</i>		35h
1	Adjoint technique	Animateur Natura 2000	Titulaire	35h
1	Adjoint technique	Agent d'entretien	Titulaire	2h

Le Président et le Bureau proposent également de fixer un ratio de 100% pour l'avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe.

Délibération du Comité syndical :
Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

3.3) Mise à disposition Céline LELIEVRE

En 2019, le Syndicat mixte budgétait un recrutement externe d'un Chargé de communication/assistant administratif, correspondant aux projets de la structure par les partenaires financiers en 2018.

Au 1^{er} trimestre 2019, le Département proposait la mise à disposition gracieuse d'un agent pour ce poste, moyennant la prise en charge totale du poste de Céline LELIEVRE, à partir de l'été 2019.

Le Président a accepté cette proposition. Agnès PEREA a intégré le Syndicat mixte en mars. Et la convention de mise à disposition de Céline LELIEVRE a été modifiée au sein du Département en juin. La conséquence de cette modification pour le syndicat : temps de travail inchangé pour Céline (à 100% officiellement au Syndicat depuis 2016) ; mais prise en charge financière du poste à 100% par le Syndicat, contre 50% jusqu'ici (soit environ 25 000 €/an = ce qui équivaut à ce qui avait été budgété pour le Chargé de mission communication en 2019).

Le Président et le Bureau proposent de valider officiellement cette situation en Comité syndical, via l'adoption de la convention de mise à disposition, sous réserve de la continuité de la mise à disposition gratuite d'un Chargé de communication.

Délibération du Comité syndical :

Le Président informe le Comité syndical sur l'état de santé de Céline LELIEVRE : Céline souffre d'un épuisement professionnel et son arrêt de travail est prolongé jusqu'au 2 novembre, mais celui-ci sera très certainement reconduit plusieurs mois.

Le Président indique que la convention de mise à disposition signée par le Département en juin ne correspond plus au contexte actuel : Céline LELIEVRE est en arrêt de travail prolongé et Agnès PEREA ne souhaite pas continuer sa mission au Syndicat mixte.

Le Président indique également que la mise à disposition de Julie VERRE arrive à terme au 30 avril 2020.

Le Président explique qu'une négociation est en cours avec le Département :

- demande de prolongation d'un an de la mise à disposition de Julie VERRE, soit jusqu'au 30 avril 2021,
- demande modification des clauses de mise à disposition de Céline LELIEVRE,
- demande de mise à disposition d'Agnès PEREA jusqu'au 30 avril 2020.

Le Président propose que Céline LELIEVRE ne soit pas remplacée pour la fin d'année et de privilégier une aide administrative afin de soulager Diane DI PASQUALE-BLANC dans la mission de secrétariat soit auprès du Département, soit le biais d'un agent intérimaire du Centre de Gestion. Le remplacement sera rediscuté lors du prochain Comité syndical en début d'année.

Le Comité syndical prend note des informations données et ajourne la délibération initialement prévue, le contexte ayant évolué.

3.4) Recrutement d'un chargé de communication et assistant administratif

Le Président informe qu'Agnès PEREA, mise à disposition gracieusement par le Département depuis mars, quittera ses fonctions d'ici début décembre. Il indique qu'un autre recrutement interne au CD est en cours, pour une nouvelle mise à disposition. Dans le cas où ce recrutement serait infructueux, le Président et le Bureau proposent de délibérer afin de pouvoir lancer une procédure en externe selon les critères suivants :

- Filière administrative B ou C
- Contrat à durée déterminée d'un an renouvelable
- Temps complet
- 1^{er} échelon + RIFSEEP

Délibération du Comité syndical :

Cf Point 3.3 ci-dessus.

Le Président indique qu'Agnès PEREA a fait part de son souhait de ne pas rester au Syndicat mixte en août dernier. Le Département lui a proposé un nouveau poste mais celui-ci ne sera disponible qu'au 1^{er} mai 2020. L'agent a accepté l'offre et également de rester au Syndicat mixte jusqu'au 30 avril 2020.

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

3.5) Renouvellement agrément service civique

Le Président et le Bureau proposent qu'un dossier soit constitué pour le renouvellement de l'agrément service civique, sur la même base qu'en 2018 (1 service civique OGS + 2 Natura 2000 par an) pour une durée de 2 ans et selon les mêmes modalités financières que les années passées.

La délibération pourra acter le principe et autoriser le Président à signer les pièces afférentes.

Le Président informe que, pour 2019 :

- Florian BARD et Guillaume DA SILVA ont réalisé leurs services civiques de 6 mois chacun, auprès de Philippe QUERE, sur Natura 2000 et l'Observatoire des oiseaux marins. Une suite positive a pu être donnée quant à leur projet professionnel (embauche).
- Lisa BERROU-MONNIER a réalisé un service civique de 6 mois auprès de Julie VERRE sur le pôle OGS. Elle réalise aujourd'hui un service volontaire européen. Aude WARTER rejoindra l'équipe du Syndicat mixte courant octobre, pour le schéma d'interprétation de l'OGS.

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité.

Monsieur BARBO indique que l'Environnement est la thématique où l'écart entre discours et actes persiste et qui fait l'objet d'un « bricolage budgétaire » et d'« un turn-over salarial important » à l'échelle nationale comme à l'échelle locale.

3.6) Organigramme et Fiches de poste

Du fait de l'évolution des missions du Syndicat mixte ces dernières années et des besoins/projets actés en 2018 par les partenaires financiers et le Comité syndical, le Président, l'élue RH et la Directrice ont refondu l'organigramme et clarifié les fiches de poste. Ils sont à valider en Comité syndical, sur proposition du Président et du Bureau.

En cas de gestion de Maisons de site à moyen terme (ex : le phare du Cap Fréhel), un organigramme annexe « Maisons de site » sera à rattacher à la Direction, et se verra doter d'une équipe et d'un budget dédiés.

Le Président indique qu'il souhaiterait que la fonction de « référent » des pôles fasse l'objet d'une valorisation au RIFSEEP, ces éléments seront à étudier début 2020 lors du budget.

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

4) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Président indique que le contrat de la ligne de trésorerie arrive à terme et qu'une consultation a été réalisée en amont du Bureau/Comité syndical. Comme chaque année, trois banques ont été consultées selon la même procédure et les mêmes modalités (notamment le montant, 40 000 €).

Notre demande :

Montant de la ligne de trésorerie : 40 000,00 €

Durée : 1 an renouvelable

Taux variable

Mise à disposition des fonds dans un délai maximum de 48h

Paiement des intérêts par trimestre

Les banques consultées :

Crédit Mutuel

Caisse d'Épargne

Crédit Agricole

Le Président indique que seul le Crédit Agricole a répondu à notre demande.

La proposition du Crédit Agricole :

EURIBOR 3 mois moyenné non flooré + marge de 1.10%

Frais de dossier : 0.25% du montant de la ligne soit 100.00€

Le Président propose d'accepter la proposition du Crédit Agricole et que le Comité syndical l'autorise à signer les documents afférents.

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

5) Incinération tickets régie de recettes

Le Président rappelle que pour les animations grand public, le Syndicat mixte dispose d'une régie de recettes avec un système de tickets. Certaines de ces valeurs inactives ne sont plus utilisées, notamment les tickets « kayak » et « équitation » car depuis 2018, les modalités de fonctionnement avec nos partenaires ont été modifiées. Ces tickets n'étant plus utilisés, le Centre des Finances Publiques de Plancoët propose de les incinérer.

Valeurs inactives à incinérer, liste et principe à valider en Comité syndical selon les propositions du Président et du Bureau :

Valeurs	Numérotation	Quantité	Montant
Tickets à 18.00 €	N°1 au N°50	50	900.00 €
Tickets à 26.00 €	N°32 au N°100	69	1 794.00 €
Tickets à 29.00 €	N°35 au N°100	66	1 914.00 €
		Montant	4 608.00 €

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

6) Contrat-Groupe d'assurance statutaire

Le Président rappelle la délibération N°07/19 concernant le mandatement du Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire. A l'issue de la procédure, le Conseil d'Administration du CDG a attribué le marché au groupement d'entreprise conjoint constitué du courtier Sofaxis et de la Compagnie d'Assurances CNP. Le CDG a pu négocier des taux avantageux :

	Durée franchise en maladie et en accident de travail	Nouveau taux	Taux actuel
	CNRACL		
Choix 1	15 jours	5.84 %	6.46 %
Choix 2	10 jours	6.25 %	-
Choix 3	20 jours	5.64 %	-
	IRCANTEC		
	10 jours	0.95 %	1.40 %

Le Président et le Bureau proposent de valider le choix 1 (durée de la franchise identique aux années antérieures, avec un taux plus avantageux). Afin d'acter l'adhésion du Syndicat mixte au nouveau contrat-groupe d'assurance statutaire et nous inscrire dans l'une des trois formules (voir ci-dessus), le Centre de Gestion nous invite à délibérer en ce sens.

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Le Comité syndical valide le choix 1 pour les agents CNRACL.

7) Point d'informations

- Déménagement dans le bâtiment des sœurs prévu à la mi-octobre. Mouvement provisoire dans les bureaux à la mi-septembre.

Remarques indiquées en séance :

Le déménagement est décalé au 7 novembre, le menuisier ayant pris du retard sur le chantier.

Natura 2000 :

8) Subventions Natura 2000 – année 2019

Le Président rappelle que le dossier a été déposé au printemps, dans les délais impartis par l'appel à projets. Une délibération reste à prendre en Comité syndical actant le projet 2019 (établi avec les mêmes contenus que les années antérieures = animation du site Natura 2000) et le plan de financement. La délibération doit également autoriser le Président à suivre ce dossier et signer les pièces afférentes.

Projets 2019 – voir annexe.

Plan de financement 2019 :

Dépenses	Recettes
Rémunération = 26 525.70 €	Etat = 13 512.50 €
Frais de déplacement = 516.50 €	Europe = 16 441.16 €
Coûts indirects = 3 978.86 €	Autofinancement appelant FEADER = 1 067.40 €
Total projet 2019 = 31 021.06 €	Total projets 2019 = 31 021.60 €

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

9) Subvention Natura 2000 – Révision du DOCOB (délibération ajouté en séance)

Le Président indique que le Document d'Objectifs Natura 2000 pour le Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel dont le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel est opérateur doit faire l'objet d'une révision.

Le Président indique également que le Comité de Pilotage Natura 2000 doit se réunir le 7 octobre 2019 afin de confirmer la position du Syndicat mixte en tant qu'opérateur du Site.

La DREAL Bretagne vient de lancer l'appel à projets pour la révision de Document d'Objectifs dont la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 28 octobre 2019.

Le Président propose de délibérer, sous réserve de la validation du Comité de Pilotage sur la position du Syndicat mixte, afin de pouvoir répondre à l'appel à projets sur la base d'un financement à 100% de la mission réparti comme suit : 47% Etat et 53% FEADER pour un plafond de 57600.00€ pour 2020.

Le Président demande au Comité syndical de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Le Président propose de lancer le recrutement du second chargé de mission Natura 2000 avant la fin de l'année.

10) Point d'informations

- COPIL Natura 2000 7/10 à Plévenon = réactivation de la partie marine avec l'AFB, qui sera co-opérateur avec le Syndicat (conventionnement à venir).

- Evolutions en cours de discussions quant au suivi des oiseaux marins : réglementaires, dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie Milieux Marins (indicateurs avifaunistiques obligatoires, à confier et financer au Syndicat ?) ; idem mesures compensatoires projet éolien en mer/Ailes marines. A suivre.

Remarques indiquées en séance :

Pas de remarque.

Education environnement :

11) Tarifification de la carte patrimoniale poster en pvc souple

Le Président rappelle que chaque année le Syndicat mixte réédite la carte patrimoniale sur bâche en une dizaine d'exemplaires sur la demande des offices de tourisme et/ou hébergeurs. La carte est vendue à prix coûtant.

Il a été proposé en 2018 d'éditer la carte patrimoniale en version poster (format 56 x 40 cm en pvc souple) afin de promouvoir le GS auprès des partenaires du Syndicat mixte et également de répondre à la demande éventuelle de particuliers.

La Commission Education à l'Environnement qui s'était réunie en novembre 2018 avait discuté de la commercialisation de la carte patrimoniale, le tarif de 10,00 € l'unité est proposé.

Le Président indique que la carte poster a été éditée à 100 exemplaires pour un montant 549,60 € TTC soit 5,49 € l'unité.

Sur avis du Bureau et après discussion auprès du Centre des Finances Publiques de Plancoët, le Président, qui rappelle préalablement la délibération N°04-93 du 15 février 1993 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des animations, propose d'étendre l'encaissement de la régie de recettes à la vente de la carte patrimoniale poster pour un montant de 10,00 € l'unité.

Le Président et le Bureau proposent d'acter le principe et le tarif par délibération.

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

12) Tarif animations collèges

Le Conseil départemental a associé en 2019/20 les structures réalisant des animations, dont le Grand Site, dans l'un de ses projets pédagogiques à destination des collèges.

Chaque collègue peut choisir un site et une structure, sur un thème donné, et bénéficier d'une animation subventionnée par le Département. Le prix de l'animation a été lissé au niveau des Côtes d'Armor, à 250 €/jour.

Des demandes arrivent au Syndicat mixte, qui devra facturer l'animation dans le cadre de ce partenariat. Le tarif de 250€/jour, pour les animations collègue (partenariat CD), est donc à ajouter dans notre grille tarifaire.

Le Président et le Bureau proposent d'acter ce tarif et de l'ajouter à la grille tarifaire de nos animations.

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

13) Point d'informations

- Malle pédagogique pêche (FEAMP) toujours en cours de construction, mise en œuvre en 2020.
- Outil pédagogique OGS marais Ilslet non finalisé, mise en œuvre test initialement prévue à la Toussaint reportée aux vacances de février. Arrivée d'un nouveau service civique en automne.
- Projet pédagogique écoles 2019/20, sur le thème de l'alimentation dans la nature : 28 classes inscrites dont 13 sur les 4 communes du GS (Plurien en cours de réflexion), 15 sur le territoire des intercommunalités.
- Bilan animations saison : quasi-idem 2018. A noter : moins de fréquentation = les animations du lundi (visites du cap et animations enfants) ; très bonne fréquentation = les visites de la criée le mardi matin, sur les 2 créneaux / les animations pour les moins de 4 ans (Edgar gardien de phare et Mr Crabe) / les balades sur l'histoire du petit train des Côtes du Nord / la vie à marée basse / le Cap Fréhel au temps de la 2nd guerre / la découverte de la ferme du Pont-Pivert ainsi que la réussite de la journée sur les carrières du 23 août...
- Commission Education Environnement fixée le 13/11 à 17h au Syndicat mixte et la réunion Bilan annuel avec les OT est fixée le 07/10 à 10h au Syndicat mixte.

Remarques indiquées en séance :

Madame Guervilly propose d'étudier la problématique de la fréquentation des animations grand public et de réfléchir à un modèle économique avec l'aide d'un cabinet d'études à moyen terme.

Démarche Grand Site de France :

14) Etude scénographique phase 2

Le Président rappelle que le Comité syndical a délibéré en 2019, pour arrêter notre procédure quant aux choix des prestataires dans le cadre des marchés publics.

Le Président et le Bureau proposent toutefois de délibérer en octobre pour entériner le choix de la Prod est dans le Pré / In Extenso pour la 2nde phase de l'étude scénographique, sur les sites de la criée et du bâtiment des sœurs (coût : 58 908 €).

Délibération du Comité syndical :

Vote positif à l'unanimité. Pas de remarque.

15) Points d'informations

- Décision ministérielle reçue le 24 septembre 2019. Remise officielle du label à organiser dans la foulée, période à discuter. La proposition, un évènement « territoire/habitants », pourrait être organisé dans un 2nd temps, comme dans le Morbihan.
- Comité consultatif fixé le 12/11 après-midi et COPIL OGS fixé le 20/11 après-midi (lieu à définir). D'ici là, des réunions techniques : étude RD, schéma déplacements... « Projet à 6 ans » à préciser d'ici la fin de l'année.
- Financements 2020 DREAL/Région : concertation technique en cours auprès des maîtres d'ouvrages pour retours rapides aux financeurs.
- Rencontres RGSF les 9,10,11/10.
- Recrutement d'un service civique, Aude WARTER à compter du 14 octobre, pour le Schéma d'interprétation du patrimoine principalement.

Remarques indiquées en séance :

Le Président propose d'organiser un week-end évènementiel pour célébrer la labellisation Grand Site de France auprès des habitants avec des temps d'animations pour tous les publics et un temps officiel, la date est fixée au week-end du 16-17 mai 2020. L'équipe du Syndicat mixte doit proposer des idées d'animations et de programme pour cet évènement.

Le Président informe également qu'il a envoyé un courrier aux partenaires du Syndicat mixte, notamment au Comité technique OGS pour les remercier du partenariat qui a permis d'obtenir le label Grand Site de France, ainsi qu'à l'équipe du Syndicat mixte.

La séance est levée à 19h30, le Président invite le Comité syndical à se réunir autour d'un apéritif dinatoire pour célébrer l'obtention du Label Grand Site de France.

Le Président,
Yannick MORIN

